

MODALITES DE RE-INSCRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE
FORMULE « TICKET » ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024
(établies dans le respect du Règlement Intérieur voté en Conseil d'Administration)

Contact : Service de Gestion

Tel 01 46 05 01 26

Mail : dempension.0922443f@ac-versailles.fr

RE-INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

La réinscription à la restauration pour septembre 2023 est OBLIGATOIRE. Comme pour 2022, elle est entièrement dématérialisée sur la plateforme internet publique sécurisée Démarches Simplifiées. Les codes d'accès à la plateforme sont les mêmes que l'année dernière (identifiant = adresse mail + mot de passe créé sur la plateforme). Les familles renseignent directement les informations nécessaires et déposent les documents demandés (RIB et dernière attestation mensuelle de quotient familial de la CAF mentionnant le nom de l'élève). Le lien pour accéder à la plateforme est disponible sur la page d'accueil du lycée Marey

<https://lycee-marey-boulogne.fr/>

Les dossiers déposés en ligne complets seront traités par le service de gestion du lycée. Un mail informera les familles que le dossier est instruit.

COMPTE PERSONNEL ET SECURISE MYTURBOSELF

Votre accès à votre espace personnel numérique en ligne MyTurboself reste le même, avec les mêmes identifiants. Tout solde créditeur fin juin sera disponible en septembre.

CREDIT DES COMPTES DE RESTAURATION

- Le solde des comptes devra être créditeur d'au moins **10 repas** le lundi 4 septembre 2023. Il vous est donc demandé de créditer votre compte en conséquence fin août (en complétant le solde existant si besoin)
- TARIFS** (fixés par le Conseil Régional d'Ile de France en Commission Permanente le 1^{er} juin 23, basés sur les ressources selon les quotients familiaux) :

Quotient Familial	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
Tarif un repas (€)	0,50	1,74	1,94	2,15	2,35	2,56	2,76	3,30	3,85	4,40

ACCES A LA RESTAURATION SCOLAIRE : RESERVATIONS / ANNULATIONS

PRINCIPE : **tout élève désirant déjeuner doit avoir RESERVE son repas**

RAPPELS :

- Réserver au minimum PAR SEMAINE voire PAR MOIS.
- La réservation s'effectue au plus tard le matin à 8 h 15 et peut être annulée au plus tard avant 9 h 30 le matin du jour réservé, en ligne sur l'application Myturboself ou par l'élève directement sur la borne OPEN du hall du lycée
- Tout repas réservé non annulé avant 9 h 30 et non pris sera décompté.

RAPPEL DES MODALITES

Lien application Démarches Simplifiées :

<https://lycee-marey-boulogne.fr/>

rubrique Restauration Scolaire 2023-2024 / Réinscriptions